

Membre des réseaux Réserve de biosphèle (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération **2018CS102** du Comité syndical Du Parc naturel régional du Luberon

## Objet : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES AU COMITE SYNDICAL SUITE A L'ADHESION DES EPCI COTELUB ET CCPAL

L'an deux mille dix-huit et le 15 juin à 14h 30, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 8 juin, se sont réunis à Manosque à la Maison de la biodiversité, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

## Etaient présents :

Mmes SANTONI, BOR, CARMAGNOLE, COMBE, CHRISOSTOME, DAPRES, DELONNETTE, DOMEIZEL, FEREOUX, GIAI-GIANETTI, JEAN, LETTERON, MAGNE, NAJI, PRIMO, REUS, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.

MM. BERGER, BOREL, BONHOMME, BOUFFIER, CHENEZ, DECUIGNIERES, FABRE, LEROUX, PEYRON, POZZO, RUFFINATI, SARDELLA, SAUVAGEON.

## Avaient donné pouvoir :

- M. AUTARD à Mme SARTO-BARANCOURT
- M. BADOC à Mme REUS
- M. PERELLO à Mme MAGNE
- M. BOYER à Mme COMBE
- M. DEPOISSON à M. BERGER
- M. MATHERON à Mme DAPRES
- M. SACCO à M. FABRE
- M. DEILLE à M. BONHOMME

Mme ARAGONES à M. CAHOUR

M. FISCHER à Mme PRIMO

Mme SERRA à Mme FEREOUX

M. FRAYSSINET à M. DECUIGNERES

Mme CZIMER-SYLVESTRE à M. SAUVAGEON

Mme CHRISOSTOME à Mme BOR

Mme DE LUZE à Mme JEAN

M. LE CORNEC à M. PEYRON

M. PETIET à M. BOUFFIER

## Etaient excusés:

Mme AMOROS, MM. CAVALIER et DAUMAS.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon,

Vu les délibérations de la CCPAL en date du 20 janvier 2016 et de COTELUB en date du 4 juillet 2017 sollicitant leur adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 février 2018 entérinant l'adhésion des EPCI précités au syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Luberon ;

Vu les désignations de M. Paul FABRE pour COTELUB et M. Frédéric SACCO pour la C.C.P.A.L. en qualité de représentants de ces EPCI,

Vu la candidature de M. Paul FABRE,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **DESIGNE, M. Paul FABRE** délégué titulaire comme membre du Bureau syndical représentant le collège des EPCI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) :